

Document généré le jeudi 04 septembre 2025 à 08:30

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	04/09/25	04/09/25	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale					

Service : CP

Classification CPV :

Principale : **45220000** - Ouvrages d'art et de génie civil

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 37 63

SIRET 22360001600016

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	RD 51 - PR 02+817 REHABILITATION D'UN OUVRAGE D'ART COMMUNE DE NEUVY SAINT SEPULCHRE 2EME CONSULTATION
Référence	PA2025153
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu d'exécution principal	36230 NEUVY SAINT SEPULCHRE
Durée	3 mois
Description	- Terrassements en déblais (évacués à la décharge) : 60 m3 - Remplissage en béton C25/30 : 20 m3 - Dalle corniche béton C30/37 : 16 m3 - Epaulement de chaussée : 45 m - Reconstruction des perrés : 12 m2 - Enduit sur maçonnerie (voûte, murs en retours) : 75 m2 - Béton bitumineux semi grenu 0/10 (EB 10 roul 35/50) : 20 T Le délai d'exécution des travaux est fixé à 3 mois, dont 30 jours de période de préparation.
Code CPV principal	45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Autres exigences économiques ou financières : Lettre de candidature complétée et signée - Imprimé DC2 accompagné des documents complémentaires ci-après : Liste des moyens en personnels et techniques - Références de prestations similaires de moins de 5 ans - Copie du jugement prononcé si le candidat est admis en procédure de redressement judiciaire.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Critères d'attribution	Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Non Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 75 % : Prix 25 % : Valeur technique de l'offre
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u> administratifs service des Marchés Tél : 02 54 08 37 56
Documents	• <u>Règlement de consultation</u> • <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u> L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Offres	Remise des offres le 29/09/25 à 17h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Dépôt	• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u> Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Renseignements complémentaires	
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via la plateforme Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) : DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52-54-55-56 Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant. Groupement solidaire ou conjoint. Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement. Procédures de recours Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cedex Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160 adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr Introduction des recours Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) - Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) - Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). - Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative). - Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir - Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale. Envoi le 04/09/25 à la publication	